

# PARC NATUREL RÉGIONAL DE MILLEVACHES EN LIMOUSIN

Parc Naturel Régional de Millevaches en Limousin

## EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS DU BUREAU SYNDICAL DU 14 JUIN 2022

DÉLIBÉRATION N° B.2022-49

### MARQUE « VALEURS PARC NATUREL REGIONAL » : ENSEIGNES ET MALLES PARC

Date de la convocation  
07/06/2022

Le 14 juin 2022 à 9h30, le Bureau Syndical légalement convoqué, s'est réuni à la mairie de Felletin (23), sous la présidence de Monsieur Philippe BRUGERE.

#### Collège Régional

Noms	Présents	Pouvoir à	Excusés	Total votants	Total des voix
BARAT Geneviève			x		
CAVITE Pascal					
DELIBIT Sandra					
MICHON Marie-Hélène					
PLAZANET Mélanie			x		
SERRE Françoise			x		
TOTAL = 6 x 2 voix chacun	0			0	0

#### Collège Départemental

	Noms	Présents	Pouvoir à	Excusés	Total votants	Total voix
19	ARFEUILLERE Christophe					
	CORNELISSEN Jacqueline	X				
	PETIT Christophe		J. CORNELISSEN	X		
23	DEFEMME Catherine					
	MARTIN Valéry	X				
87	LARDY Brigitte			X		
	TOTAL = 6 x 2 voix chacun	2	1		3	6

#### Collège Intercommunal et Communal

Communautés de Communes

	Noms	Présents	Pouvoir à	Excusés	Total votants	Total voix
HCC	BRUGERE Philippe	X				
VMM	SAVIGNAC Sylvie			X		
CGS	NICOUX Renée	X				
PV	BOSDEVIGIE Jean-Pierre			X		
	TOTAL = 4 x 1 voix chacun	2				2

Communes

	Noms	Présents	Pouvoir à	Excusés	Total votants	Total voix
19	BOUDIN Clément			X		
	HORNEBECK Catherine	X				
	MIGNAUT Thomas					
	POUYAUD Bernard	X				
23	MAGRIT Gilles		R. NICOUX	X		
	MOUNAUD Patrick	X				
	SALVIAT Gérard	X				
87	LAHAYE Françoise			X		
	TOTAL = 8 x 1 voix chacun	4	1		5	5
	TOTAL EPCI et communes	6	1		7	7

#### Participaient également à la réunion des salariés du PNR :

Madame Juliette GIOUX (Directrice)  
Monsieur Guillaume RODIER (Responsable du pôle Gestion de l'Espace)  
Monsieur Olivier HUET (Responsable administratif)  
Madame Véronique GIESSLER (Assistante de direction)



## **CODE PROJET : 5307**

### **Charte de Parc 2018-2033 :**

#### **Axe 2 – Millevaches, territoire en transition**

**Valoriser les ressources en accompagnant les mutations de la société et de son environnement**

**Orientation 5 : Stimuler la production et la valorisation des ressources locales**

**Mesure 26 : Renforcer la mise en tourisme des atouts patrimoniaux**

### **Contrat de Parc 2018 – 2020**

**Fiche-projet n°17.2 Développement de la marque « Valeurs Parc naturel régional »  
pour les services touristiques**

#### **Le rapporteur expose :**

**Vu** le code général des collectivités territoriales ;

**Vu** l'Article L. 333-1 du Code de l'environnement relatif aux Parcs naturels régionaux ;

**Vu** la délibération n°2016.3162 en date du 19 décembre 2016 du Conseil Régional de Nouvelle-Aquitaine définissant la politique régionale en faveur des Parcs naturels régionaux ;

**Vu** le décret n° 2018-1247 du 26 décembre 2018 portant classement du parc naturel régional de Millevaches en Limousin (région Nouvelle-Aquitaine)

**Vu** la délibération n° 2016.3162 en date du 19 décembre 2016 du Conseil Régional Nouvelle-Aquitaine définissant la politique régionale en faveur des Parcs naturels régionaux et fixant une feuille de route ;

**Vu** les statuts du Syndicat mixte d'aménagement et de gestion du parc naturel régional de Millevaches en limousin ;

**Vu** le code de la commande publique ;

**Vu** la délibération n°2017.2607.SP en date du 18 décembre 2017 du Conseil Régional Nouvelle-Aquitaine approuvant les Contrats de Parcs naturels régionaux 2018-2020 ;

**Vu** la délibération n°C.180119.06 en date du 19 janvier 2018 du Comité syndical approuvant le Contrat de Parc 2018-2020 ;

**Vu** la délibération C.2022-1 approuvant la Prolongation du Contrat Parc 2018-2020 pour l'année 2022,

**Vu** la délibération n°C.2021-18 du Comité syndical du 14 septembre 2021 concernant la délégation d'attribution au Bureau syndical et au Président.

#### **Contexte**

---

Les hébergements titulaires de la marque « Valeurs Parc naturel régional » sont au nombre de 11 depuis cet hiver 2021-2022 sur le territoire du Parc naturel régional de Millevaches en Limousin (Pnr ML).

Il s'agit pour les nouveaux récipiendaires de début d'année (chambres d'hôtes et gîte du Jardin d'Arsac et gîte « La maison familiale de la Nouaille Millevaches ») de rendre visible et concret leur engagement :

- au travers de la pose d'enseignes Marque Valeurs Parc sur leur hébergement
- et de la mise à disposition de leurs clients d'une « malle » Parc contenant la documentation du Pnr ML, qu'elle soit généraliste ou plus technique.

Deux autres hébergements ont été visités après avoir manifesté leur intérêt pour la marque Valeurs durant l'hiver 2021-2022, et pourraient être marqués d'ici la fin de l'année s'ils donnent satisfaction après l'audit final. Par anticipation du marquage probable de ces deux établissements d'ici la fin de l'année 2022, le présent rapport propose de concevoir les malles et les enseignes pour 4 établissements marqués ou en cours de l'être.

## Description du projet :

### Fabrication des enseignes Marque Valeurs

Pour rendre visible la marque, chaque hébergeur recevra une plaque signalétique en bois à apposer sur son établissement pour le distinguer.

La fabrication de 7 enseignes est envisagée, ce qui permettra de marquer les 2 nouveaux lauréats (3 plaques au total : 2 plaques pour le Jardin d'Arsac car les chambres d'hôtes et le gîte ne sont pas situés au même endroit et 1 plaque pour la Maison familiale de la Nouaille Millevaches), de prévoir le marquage des 2 prochains candidats (potentiellement 3 plaques à installer car l'un des candidats possède 2 hébergements distincts) et de présenter la marque en phase de prospection de nouveaux candidats.

La pose des panneaux à l'entrée de l'établissement incombe à l'hébergeur lui-même.

### Conception et fourniture de malles Parc

Tous les titulaires de la marque sont dotés d'une « malle » Parc destinée au rangement de la documentation et/ou des matériels fournis par le Parc durant la période de marquage. Cette documentation est composée d'un ensemble d'ouvrages et autres supports (DVD, posters, CD...) qui ont vocation à être mis à la disposition des clients pour les informer sur le Pnr ML (ses actions, ses patrimoines...) : carte touristique, Carnet de sorties découverte, Carnet de Voyage en Millevaches, Charte des paysages, documentations thématiques (milieux, espèces...), Cahiers du Patrimoine naturel, etc.

Le modèle retenu, illustré ci-dessous, est celui d'un coffre traditionnel creusois dans lequel les familles stockaient le linge de maison, et qui a été revisité par François Beslou (artisan ébéniste à Vallière) pour pouvoir accueillir des documents de tailles et de formes diverses.

Le coffre est en bois récupéré auprès de scierie(s) locale(s) dans une logique de circuit court et de valorisation des essences locales.



Les prestataires qui utilisent ce coffre depuis plusieurs années sont satisfaits de son utilisation au quotidien, il est donc proposé de continuer à offrir ce bel objet dans une logique d'harmonisation générale dans le réseau.

Il est précisé que la malle Parc est récupérée par le Parc si la convention d'engagement signée entre l'hébergeur et le Parc doit être résiliée.

Il est proposé de fabriquer 4 coffres en tout : 2 pour le Jardin d'Arsac (un coffre dans chacun des hébergements), 1 pour M. et Mme Bayser à Bonfond et 1 enfin pour un futur marqué Parc en fin d'année le cas échéant. Notons que théoriquement, pour équiper chaque marqué et potentiel marqué, il faudrait 5 coffres. Par contrainte budgétaire sur l'exercice 2022, ce nombre est limité à 4 en prévoyant qu'une nouvelle commande sur l'exercice budgétaire 2023 est possible.

Le plan de financement des deux opérations présentées ci-avant est le suivant :

Dépenses prévisionnelles (en € TTC)		Recettes prévisionnelles	
Fabrication de 7 panneaux marque Valeurs (couleurs)	<b>596,40 €</b> (soit 85,20 € l'unité)	Région Nouvelle-Aquitaine 60%	<b>1 917,84 €</b>

Fabrication de 4 coffres creusois (débit, corroyage, coupes, usinages, assemblages, pose quincailleries, finitions)	2 600 € (soit 650 € l'unité)	Autofinancement PNR 40%	1 278,56 €
<b>TOTAL</b>	<b>3 196,40 €</b>	<b>TOTAL</b>	<b>3 196,40 €</b>

**Proposition :**

Il est proposé aux membres du Bureau :

- De valider la création de 7 plaques marque « Valeurs Parc naturel régional » ;
- De valider la fabrication et la fourniture de 3 coffres creusois pour les 3 nouveaux titulaires de la marque « Valeurs Parc naturel régional » et d'un coffre en prévision d'un futur marquage en fin d'année ;
- D'autoriser le président à :
  - o Solliciter les financements correspondants auprès de la Région Nouvelle-Aquitaine (contrat de Parc) ;
  - o Prendre toute décision concernant la passation et l'exécution de la présente action et à engager les dépenses correspondantes ;
  - o Signer tout document afférent à la bonne exécution de la présente délibération ;
  - o Prendre toute décision concernant cette opération.

**LE BUREAU SYNDICAL,**

**Ayant entendu** l'exposé de son rapporteur,

**Au vu des visas et considérants,**

**Après en avoir délibéré,**

**DECIDE :**

- De valider la création de 7 plaques marque « Valeurs Parc naturel régional » ;
- De valider la fabrication et la fourniture de 3 coffres creusois pour les 3 nouveaux titulaires de la marque « Valeurs Parc naturel régional » et d'un coffre en prévision d'un futur marquage en fin d'année ;
- D'autoriser le président à :
  - o Solliciter les financements correspondants auprès de la Région Nouvelle-Aquitaine (contrat de Parc) ;
  - o Prendre toute décision concernant la passation et l'exécution de la présente action et à engager les dépenses correspondantes ;
  - o Signer tout document afférent à la bonne exécution de la présente délibération ;
  - o Prendre toute décision concernant cette opération.

Nombre de délégués en exercice : 24

Présents : 8/ Votants : 10 (dont 2 pouvoirs) / Pour : unanimité / Contre : 0 / Abstention : 0

Fait et Délibéré en Séance, les jours, mois et an ci-dessus

Pour Extrait certifié conforme  
Le Président, Philippe BRUGERE

Le Président certifie que la présente délibération a été transmise en Sous-préfecture d'Ussel (19) au titre du contrôle de légalité le 21.06.22 Et qu'elle a été affichée le 21.06.22

**REÇU LE**  
**21 JUIN 2022**  
**SOUS-PRÉFECTURE D'USSEL**  
**(CORRÈZE)**

